

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN972

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 9, après les mots :

« Conseil d'État »,

insérer les mots :

« après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit une consultation de la Cnil et de l'Arcep dans le cadre de la prise du décret prévu pour l'application de l'article L. 2321-2-1, tel que modifié par le présent article.